



MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

Bretigny-sur-Morrens, le 2 novembre 2020

PRÉAVIS N°05 / 2020

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Demande de crédit d'investissement relative à la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs Conseillers,

Contexte

La place de jeux de la Maison de Ville est très appréciée des enfants du village, de leurs parents et grands-parents. Cette place contribue à leur épanouissement et favorise le développement de l'assurance et de la confiance en soi. En effet, les jeux font partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et sont indispensables à leur développement harmonieux. Un tel lieu est aussi important pour la vie villageoise et permet de créer des liens entre les habitants. C'est aussi l'occasion pour les parents et les grands-parents de se rencontrer et de faire connaissance. Depuis 2017, la place de jeux est aussi fréquentée régulièrement par l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Elle est toutefois vieillissante et montre quelques défauts. Elle devient de plus en plus dangereuse. L'état des jeux préoccupe tant la population que la Municipalité. Dans le cadre du budget 2020, un montant avait été prévu pour le remplacement de certains jeux.

Soucieuse de la sécurité et de la préservation d'un lieu convivial de rencontres au centre du village pour les enfants et les adultes, des contacts ont été pris cette année avec trois entreprises spécialisées dans l'aménagement de places de jeux afin d'obtenir une appréciation sur l'état des jeux et des devis pour leur remplacement. Les conclusions de cette appréciation sont claires. La grande majorité des jeux installés ne correspondent plus aux normes de sécurité. Une réflexion en profondeur de la place de jeux est aujourd'hui indispensable.

Le remplacement de certains jeux, tel que prévu initialement, n'est pas opportun. Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser et pour garantir une cohérence du type de jeux, la Municipalité a décidé de s'adjoindre les services d'une personne spécialisée (architecte paysagiste HES) dans la conception d'un projet d'une telle envergure. Cette personne permettra de garantir l'implantation et le choix des jeux dans le respect des normes et des règles de sécurité actuellement en vigueur.

Travaux projetés

La Municipalité souhaite maintenir une variété d'installations correspondant aux différentes tranches d'âge des enfants qui utilisent les jeux. Le projet prévoit ainsi le remplacement des jeux par de nouveaux équipements plus résistants et répondant aux normes actuelles de sécurité.

Le lieu est déjà doté de bancs auxquels il s'avère utile d'adjoindre une table de pique-nique pour le rendre conforme aux attentes légitimes des familles.

Le début des travaux est prévu au début de l'année prochaine, de sorte que la place de jeux de la Maison de Ville soit opérationnelle pour le printemps 2021.

Coûts des travaux et financement

Les coûts projetés des travaux sont les suivants :

- Démontage, terrassement, achat jeux et mobilier :	CHF	100'000.-
- Divers et imprévus (20%) :	CHF	20'000.-
- <i>Sous total HT</i>	CHF	120'000.-
- TVA 7.7%	CHF	10'000.-
Total TTC	CHF	130'000.-

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n°05/2020 du 2 novembre 2020,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de **CHF 130'000.-** relatif à la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières ne sont pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement,
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur 10 ans.

Cet investissement entraîne une charge annuelle d'intérêts passifs de CHF 1'300.-, ainsi qu'un amortissement annuel de CHF 13'000.-. Ces montants, d'un total de CHF 14'300.-/année seront portés à charge dans les comptes de fonctionnement de la Commune.

Adopté en séance de Municipalité le 2 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

M. MOOSER



La Secrétaire

M. JEANNIN